



Appel à projets 2023 :

Date limite de réception des dossiers : 30 septembre 2023

Mettre en lumière les nouveaux paysans

1/ Présentation de la Fondation Au Nom de Sélène :

La Fondation Au Nom de Sélène est d'origine familiale. En 2018, elle a commencé son action en soutenant la recherche-action sur les micro-fermes en Nouvelle-Aquitaine avec le CNRS et Bordeaux Science Agro.

Elle est depuis 2022 sous l'égide de la Fondation Terre de Liens avec laquelle elle partage les mêmes valeurs. Son objet social est de promouvoir une agriculture éthique respectueuse de la santé des hommes et de l'environnement naturel.

Convaincue de l'urgence d'installer de nouveaux paysans, elle s'est aussi donnée pour mission de promouvoir des activités d'intérêt général dont la dimension humaine sera facteur de lien social.

2/ Contexte :

Il n'y a plus que 400.000 agriculteurs en France, soit 100.000 de moins qu'il y a 10 ans. Actuellement il y a 3 départs pour 1 installation. Parallèlement, l'agrandissement ininterrompu de la taille des exploitations agricoles a conduit à une industrialisation de l'activité dangereuse à la fois pour l'environnement et pour l'alimentation des hommes.

Il est urgent d'installer de nouveaux paysans. La démonstration dont ils font preuve, tant sur leurs façons de travailler la terre que sur les écosystèmes solidaires qu'ils créent, doit être mis en lumière. Pour que leurs exemples soient suivis. C'est l'objectif de la Fondation Au Nom de Sélène.

3/ Objectif :

Un phénomène nouveau apparaît portant l'espoir de ces changements nécessaires. Il est appelé NIMA : Non Issu du Milieu Agricole. Ils sont peu connus et peu reconnus par les institutions publiques et la profession agricole, même s'ils semblent constituer un nombre important et croissant de nouveaux installés.

« Cette population recouvre des profils variés de tous âges. Elle se distingue des chefs d'exploitation plus anciens : plus jeune, plus féminisée, mieux formée, plus ouverte à la pratique bio et la commercialisation en circuits courts » (Ministère de l'agriculture 2020).

Ces hommes et ces femmes viennent s'installer pour conjuguer harmonieusement vie familiale et vie professionnelle. Ils développent des pratiques performantes et respectueuses de la nature et créent par leurs comportements de nouvelles solidarités (AMAP, vente directe, transformation ...) qui, in fine, revitalise les territoires (urbains périphériques, ruraux).

La Fondation Au Nom de Sélène veut aider et mettre en lumière ces nouveaux arrivants dont le succès contribuera à revaloriser le métier de paysan et à inciter de nouvelles installations. C'est dans ce cadre qu'elle met en place le présent appel à projets.

4/ Qui peut répondre ? :

Cet appel à projet s'adresse :

- À tout paysan/paysanne non issu(e) du milieu agricole, installé(e) depuis au moins 2 ans et qui se trouve en région Nouvelle Aquitaine
- À toute association ou collectif associatif sans but lucratif ou à gestion désintéressée, œuvrant pour l'intérêt général répondant aux conditions des articles 200 et 238bis de CGI et ayant au moins 2 ans d'existence et se trouvant en région Nouvelle-Aquitaine

5/ Critères d'éligibilité des projets :

Pour tous les projets, il sera demandé à minima le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique (AB), sans forcément avoir obtenu la certification. Les modèles agricoles soutenus (herboristerie, polyculture élevage, maraîchage, arboriculture, ateliers de transformation en partage etc.) s'appuieront sur une vision et des pratiques agroécologiques incluant notamment le respect des ressources (sols, eau, etc.) et de la nature en général.

Pourront par exemple, être soutenus :

- Des projets d'investissement (équipement, bâtiment, séchoir etc.)
- Des projets de distribution et/ou de transformation de produits agricoles mutualisés entre paysans ou entre paysans et citoyens
- Des projets de formation pour des porteurs de projet d'installation, pour la post-installation ou à destination du grand public (ateliers de sensibilisation dans les écoles par exemple).
- Des projets de rassemblement de paysans (types associations) œuvrant pour la défense de leurs intérêts et la recherche de subventions

6/ Modalités de soutien :

La dotation totale de l'appel à projets de la Fondation ANS est de 35.000 €, répartie entre des projets « coup de cœur » et des projets « coup de pouce » pour un financement pouvant varier de 1.000 € à 15.000 €.

Le financement ne pourra couvrir plus que 80% du budget total du projet présenté.

Un seul dossier par structure, par an, peut être déposé.

Pour tout projet retenu (personnes physiques ou ferme ou association), il sera demandé au/aux lauréats de participer, avec la fondation Au Nom de Sélène, à une réflexion sur les moyens utiles pour relier ces nouveaux paysans et les conforter dans leurs démarches.

7/ Conditions d'acceptation :

Les productions écrites, photographiques ou audiovisuelles relatives aux projets présentés, pourront être utilisées et distribuées librement par la Fondation Au Nom de Sélène, à des fins de communication. Il est entendu que ces communications correspondront à l'objet social de la Fondation Au Nom de Sélène et à la défense des valeurs qu'elle prône.

8/ Comment répondre :

Le dossier complet accompagné des annexes doit être déposé en ligne avant le 30 septembre 2023 inclus [sur WWW.fondationaunomdeselene.org](http://WWW.fondationaunomdeselene.org)

Toutes les pièces nécessaires pour déposer sa candidature se trouvent sur le site WWW.fondationaunomdedeselene.org.

9/ Calendrier d'examen des projets et d'envoi des résultats :

- Fin mai 2023 : lancement de l'opération « appel à projets »
- 30 septembre 2023 : date limite de dépôt en ligne du dossier complet avec annexes
- Octobre-novembre 2023 : comités de sélection par un jury composé par 2 membres de la Fondation ANS, 2 membres de la Fondation Terre de Liens et 2 experts invités.
- Décembre 2023 : communication des décisions par écrit
- Janvier 2024 : remise des prix et versement des financements